



## L'associatif bruxellois rappelle l'importance d'un processus de régulation clair et équitable des inscriptions en secondaire

Comme chaque année au retour du printemps, les prises de position démagogiques fleurissent autour du Décret inscriptions. Que cela vienne du Mouvement Réformateur, en passant par un groupe de parents « anonymes », pour finir par un directeur d'école/candidat CDH en pleine course aux voix, sans oublier les éternels aficionados du « chacun chez soi », l'air du temps est, à nouveau, au tir de barrage sur la mixité sociale à l'École.

Cinq ans après sa mise en place, le Décret n'a toujours pas été évalué. Cependant, nous pensons qu'il n'a pas atteint ses objectifs de mixité sociale, de plus grande équité et de transparence. Il est encore des écoles qui font de la résistance à l'inscription<sup>1</sup> et sélectionnent de manière feutrée. De même, il est inacceptable que des familles attendent deux mois, voire plus, pour avoir enfin une place dans une école secondaire. Est-ce pour cela qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain comme l'exige le M.R. ? Ou donner priorité aux critères pédagogiques comme le revendique un candidat CDH ?

Rappelons tout d'abord que, contrairement à ce que prétendent les adeptes de la sélection à l'inscription, l'objectif de mixité sociale n'est pas un choix idéologique, mais de justice sociale. Le Décret a été mis en place pour tenter de contrer les discriminations visant les familles socialement les moins favorisées. Revenir au Décret inscriptions reviendrait à donner un blanc sein aux Pouvoirs Organisateur - qui n'attendent que cela – pour pratiquer à nouveau la sélection et favoriser « leur » clientèle *traditionnelle*. Et ce, au détriment des élèves issus des milieux modestes qui seront, à nouveau, dirigés principalement vers les filières ouvrières et donc, sans la moindre chance d'accéder à l'ascenseur social.

Le réseau associatif bruxellois, celui qui, chaque jour, plonge ses mains dans le cambouis des innombrables inégalités scolaires, rejette l'idée que l'on abroge purement et simplement les régulations à l'inscription en secondaire. Le Décret doit évoluer, mais en préservant ses objectifs de départ, c-à-d viser une plus grande hétérogénéité socioculturelle au sein des établissements scolaires. Dans ce sens, l'idée de donner priorité aux choix pédagogiques des parents – au sein d'établissements ne pratiquant aucune Pédagogie digne de ce nom - est

---

<sup>1</sup> Revoir les caméras cachées d'Infor-jeunes Laeken

risible. Cette proposition a clairement, pour objectif, de revenir à la case départ et donc, à la sélection.

Nous demandons que l'évaluation du Décret soit rapidement finalisée afin de pouvoir l'améliorer tout en respectant ses idéaux sociaux. Les analyses de parents « anonymes » ne sont pas nouvelles. Des associations « non anonymes », que l'on ne peut suspecter de rouler pour les plus nantis, ont déjà analysé *les effets négatifs du calcul de l'indice composite, de la complexité du processus d'inscription, et de la difficulté pour l'indice ISEF de respecter le principe d'équité*<sup>2</sup>. Elles ont fait des propositions objectives pour améliorer la régulation des inscriptions. Nous citerons, sans être exhaustifs, la FAPEO, l'APED ou la CSC-enseignement Bruxelles. Même si elles proposent des pistes différentes, toutes ont été élaborées en veillant à respecter le principe de non-discrimination et visent plus de transparence et une plus grande équité. Nous appelons le politique à les analyser en vue d'adapter le Décret.

Nous appelons les partis de la majorité à faire preuve de courage politique en période électorale et à se prononcer clairement sur la politique de régulation qu'ils ont eux-mêmes mise en place pour éviter de creuser les inégalités scolaires et sur leur volonté de la faire évoluer vers plus de lisibilité, plus de justice et plus d'équité, tout en veillant à ce que chaque famille puisse trouver rapidement une place dans une école en fonction de critères objectifs et équitables.

Pour le Collectif Marguerite

Chantal Massaer  
Directrice d'Infor-jeunes Laeken  
0487/61.10.86

Jean-Pierre Coenen  
Président de la Ligue des Droits de l'Enfant  
0477/545.907

---

<sup>2</sup> Le Décret « Inscriptions » à Bruxelles : Questions et pistes d'aménagement – FAPEO 2013